

Contre-Courant

Le magazine de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

n° 58 • Avril 2009

**Soyez branché,
raccordez-vous !**

Retrouvez en pages centrales,
les modalités d'aides de l'agence.

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE





L'eau d'ici et d'ailleurs p.4

• Le raccordement au réseau public d'assainissement : un geste pour l'environnement



L'eau à la une p.11

- Flers-en-Escrebieux : l'usine de traitement fait peau neuve
- Un nouveau dispositif pour protéger l'eau potable de la métropole Lilloise



Au cœur de l'eau p.13

- Agriculture et développement durable dans le bassin Artois-Picardie

Claire comme de l'eau p.15

- Notre sélection de publications

Citoyens de l'eau p.16

- Solidarité pour l'eau



Contre Courant © Marque déposée

Journal d'information publié par
l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Directeur de la publication : Alain Strébelle

Directrice de la rédaction : Christine Dericq

Rédactrice en Chef : Anne Debarge

Rédaction : Aurélie Raymond

Crédit photo : Ph. Frutier – Altimage, AEAP, Fotolia,
Sam Bellet, Max Lerouge

N° ISSN : 0997-7198 • Parution en 10 000 exemplaires

Abonnement gratuit : Agence de l'Eau Artois-Picardie

200, rue Marceline Centre Tertiaire de l'Arsenal BP 80818

59508 Douai Cedex • tél. 03 27 99 90 00 • fax 03 27 99 90 15

ou sur internet www.eau-artois-picardie.fr rubrique agence de l'eau

Soyez branché, raccordez-vous !

C'est le slogan de la nouvelle campagne de l'agence de l'eau, destinée à informer et à inciter les habitants à mettre « aux normes de la collecte et du traitement des eaux usées » leur habitation.

Chaque année, les collectivités gèrent un programme de 150 millions d'euros de travaux sur lesquels l'agence de l'eau apporte entre 50 et 80 % de subventions pour développer les réseaux d'eaux usées, construire et moderniser le parc des stations d'épuration.

Aujourd'hui sur les 2,1 millions de foyers du bassin artois-picardie, une habitation sur 3 est « mal raccordée » et 1 sur 3 n'est pas « raccordée ». L'objectif de l'agence de l'eau est de financer 10 000 mises aux normes par an.

Pour mener à bien cette mission, l'agence de l'eau s'appuie sur un réseau de collectivités partenaires et sur les PACT. Jusqu'en 2012, elle consacre 6,4 millions d'euros par an à ce maillon essentiel de la lutte contre la pollution.

Une grande part des investissements de la politique de l'eau est consacrée à la recherche et au progrès technologique. Il s'agit d'approfondir la connaissance des impacts des activités sur les milieux naturels et sur la ressource en eau et de mettre au point des procédés économiquement supportables pour préserver l'environnement.

Ce numéro de Contre-Courant illustre la diversité des actions et des acteurs impliqués dans la politique de l'eau : lutte contre la pollution, protection des ressources en eau, amélioration de la qualité de l'eau potable, modification des comportements, partage de la connaissance ...



Gérer l'eau, c'est poser la question éternelle des rapports entre l'Homme et la Nature, il s'agit d'un défi politique majeur, inscrit dans une stratégie de recherche technologique et de développement durable.

La politique de l'eau est au centre d'un débat de société qui fait appel au civisme, implique que chacun prenne sa part de responsabilités et suppose une dynamique de l'action collective.

Merci à chacun d'apporter sa contribution à la réussite de cette politique pour l'avenir de l'eau.

Alain Strébelle

Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



Le raccordement au réseau public d'assainissement : un geste pour l'environnement

Le raccordement au réseau public d'assainissement est le premier maillon de la chaîne de l'assainissement collectif des communes. Ce maillon a une importance prépondérante pour la rentabilité des investissements publics, puisque les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration sont inutiles tant que les particuliers ne réalisent pas les travaux destinés à rejeter leurs eaux usées. Depuis les années 80, l'Agence a mis en place une politique incitative d'aide aux travaux de raccordement. Aujourd'hui, cette politique d'aide en faveur de l'assainissement collectif doit être poursuivie et intensifiée.

L'objectif : la mise aux normes de 10.000 logements par an.

Le contexte réglementaire

Le cadre législatif applicable en matière d'évacuation des eaux usées est défini par le Code de la Santé Publique (CSP) et plus précisément par ses articles L.1331-1 à L.1331-10. Ainsi, au titre de l'article L.1331-1 du CSP, le raccordement des eaux

usées domestiques des immeubles ayant accès au réseau public d'assainissement est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout. Pour les eaux usées autres que domestiques, le raccordement au réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation préalable, conformément à l'article L.1331-10 du CSP.

La nouvelle politique

Dans le bassin Artois-Picardie, une des priorités de la lutte contre la pollution de l'eau concerne les rejets domestiques. La Directive Cadre Eau dont l'objectif fixé est d'atteindre d'ici 2015 un bon état des eaux superficielles et souterraines passe par « la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux » et vient renforcer cette idée.

Pour préserver durablement les ressources en eau, les milieux aquatiques et les plages, toutes les eaux usées de chaque habitation doivent être correctement collectées et traitées avant leur rejet au milieu naturel.



Un rejet pollué.

**Accélérer le rythme :
8000 logements «raccordés
par an» depuis 1982.**

Malgré une baisse ces dernières années (11 000 en 2001 contre 4 500 en 2007), la politique de raccordement a montré son efficacité. Pourtant, malgré les efforts des collectivités, de nombreuses habitations demeurent encore mal ou non raccordées.

Une aide forfaitaire

Pour relever ce challenge, l'agence de l'eau a mis en place une nouvelle politique d'aide à l'assainissement collectif avec des aides plus incitatives et une procédure simplifiée.

La grande nouveauté du dispositif est de subventionner les travaux sur la base d'un forfait.

Ainsi, les propriétaires de maisons de plus de cinq ans désirant se raccorder, pourront désormais bénéficier d'un forfait de 1 000 € voire de 1 600 € si des travaux plus importants sont nécessaires.

L'implication des collectivités

Le nouveau dispositif prévoit de proposer pour les communes qui le souhaitent de se substituer au mandataire en vue de centraliser sous forme de guichet unique les démarches administratives et techniques des particuliers. Les communes qui souhaitent devenir « des collectivités partenaires » auront un rôle d'information et de sensibilisation, de suivi auprès des particuliers. De plus, elles devront assurer le contrôle des travaux et fournir un certificat de bon raccordement. L'agence de l'eau apporte aux collectivités une rémunération de 180 euros par dossier, mené à son terme. Là où aucun partenariat n'est en place avec la collectivité, les particuliers ont recours à un prestataire de l'agence, le PACT.

**56 communes sont aujourd'hui
partenaires pour une population
de 3 319 000 habitants.**

Les conditions pour recevoir une subvention

L'agence de l'eau attribue une participation financière aux particuliers qui réalisent des travaux de raccordement des eaux usées aux réseaux publics d'assainissement pour les immeubles de plus de 5 ans.

La gestion des eaux pluviales

Les aides de l'agence concernent également les travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales. Lorsque le particulier réalise en même temps que le raccordement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, il peut bénéficier d'une subvention forfaitaire complémentaire de 800 €. Ces eaux peuvent être infiltrées dans le sol ou stockées dans une citerne enterrée pour être réutilisées pour le jardinage, le nettoyage de voitures ou la chasse d'eau,...

Les travaux pris en compte

Sont pris en compte les travaux nécessaires au raccordement de toutes les eaux usées aux réseaux publics d'assainissement et notamment :

- la vidange, le curage, le rebouchage ou la destruction de fosse ou de puits perdu existant (sauf réutilisation pour les eaux pluviales), en respect du règlement sanitaire départemental,
- les tranchées, les terrassements, les remblaiements, les canalisations d'évacuation des eaux usées, l'aération, la cuvette de WC, la création d'une pièce pour sanitaire ...,



- le raccordement des eaux pluviales du pied de l'immeuble vers le réseau séparatif ou unitaire grâce à une conduite spécifique jusqu'au domaine public,
- la maîtrise d'œuvre,
- le relèvement des eaux usées, le fonçage,
- le raccordement d'une partie ou de la totalité des eaux pluviales du pied de l'immeuble sur des dispositifs « alternatifs » durables situés sur la parcelle, ou à proximité, à des fins de réutilisation et/ou d'infiltration. A ce titre, les travaux et les aides peuvent être regroupés lors d'opération collective. Les cuves de stockage des eaux pluviales doivent être enterrées et d'un volume minimal de 3 m³ équivalent par logement individuel. Pour les fosses existantes, le minimum re-

quis est de 2 m³. La déconnection des eaux pluviales par rapport au réseau d'eau potable est obligatoire.

- l'ouvrage de traitement préalable spécifique : bac dégraisseur, déshuileur,

Les travaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur et réalisés selon les règles de l'art.

Le contrôle

La collectivité assure le contrôle des travaux et notamment :

- le bon raccordement de toutes les eaux usées aux réseaux publics d'assainissement,
- la gestion des eaux pluviales à la parcelle : infiltration, stockage, réutilisation ou rejet par une conduite spécifique vers le domaine public,
- et toutes sujétions liées à ces travaux, relèvement des eaux usées, étanchéité, prétraitement...

Retrouvez les modalités de participation financière de l'agence dans la plaquette ci-après, ou sur le site internet de l'agence de l'eau www.eau-artois-picardie.fr qui vous permettra de connaître votre interlocuteur.

Le raccordement au réseau public d'assainissement

*Un geste pour
l'environnement!*





Se raccorder, un atout pour l'avenir !

- Fini le rejet de vos eaux usées dans la nature,
- Fini l'entretien de votre installation individuelle

Votre confort personnel nettement amélioré

Un avantage supplémentaire pour vendre ou louer votre bien immobilier

Vous respectez la loi (article L. 1331 du Code de la Santé Publique)

LA GESTION DES EAUX USÉES



Raccordement des eaux usées

Il suffit de poser une conduite pour que votre habitation soit raccordée et que toutes vos eaux usées soient évacuées vers le réseau public d'assainissement.



Relève

LA GESTION DES EAUX DE PLUIE



Gestion et récupération des eaux de pluie

Ces eaux peuvent être infiltrées dans le sol ou stockées dans une citerne enterrée pour être réutilisées : jardinage, nettoyage voiture, chasse d'eau...

À défaut, les eaux de pluie peuvent rejoindre le réseau public.



Raccordez-vous, on vous aide !

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a déjà financé 170 000 raccords au réseau public d'assainissement.

Tous les travaux et matériaux sont finançables

JUSQU'À
100%
D'AIDE*

**VOUS AUSSI,
PROFITEZ-EN !**

Aide

1000 €

ou

Assainissement des eaux usées ⁽¹⁾

1600 €

+


Aide

800 €



(1) Si votre habitation est en contrebas.

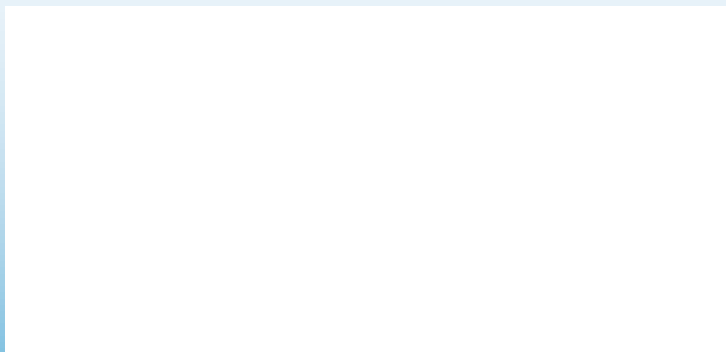
* Les aides cumulées de l'Agence de l'Eau (en vigueur jusqu'au 31/12/2012) et du Conseil Général ne peuvent dépasser le montant des travaux.



En raccordant votre habitation, vous préservez le milieu naturel

Où se renseigner ?

Auprès de votre syndicat d'assainissement, de votre mairie,
de votre distributeur d'eau ou de leur représentant.



Cachet de l'organisme

Plus d'infos

www.eau-artois-picardie.fr

Quelles sont les pièces à fournir ?

- L'autorisation de rejet délivrée par votre syndicat d'assainissement ou son représentant,
- La facture des travaux et matériaux,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Le certificat de bon raccordement.

**SOYEZ BRANCHÉ
RACCORDEZ-VOUS !**



Flers-en-Escrebieux : l'usine de traitement fait peau neuve

D'ici à 2010, la commune de Flers-en-Escrebieux sera dotée d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable, dispositif chargé d'adoucir l'eau en ôtant le nickel et le calcaire. En attendant, Jean-Jacques Peyraud, maire de Flers, Michel Dourousseau, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Douaisis, Philippe Dupraz, PDG des Eaux du Nord, Alain Strébelle, directeur général de l'agence de l'eau, Alain Cacheux, délégué à la politique de l'eau de Lille Métropole Communauté Urbaine et les responsables du projet ont symboliquement posé le 26 janvier la 1^{ère} pierre de la future installation. Le projet a nécessité un investissement de 8,7 millions d'euros.



Les chiffres clés

Dotée de neuf forages d'une profondeur de 34 à 82 mètres, alimentant l'usine en eau brute, l'actuelle usine de Flers fait partie des usines les plus importantes de la région. Forte d'une capacité de production de 28 000 m³ par jour, elle alimente en eau potable une grande partie de la métropole lilloise et du Douaisis.

Une eau moins dure... pour une eau plus douce

Pour répondre aux exigences de la directive européenne sur la qualité de l'eau potable qui impose des normes plus drastiques, la teneur en nickel est réduite de 50 à 20 µg/l. Pour améliorer le confort des usagers en leur délivrant une eau plus douce, la future usine utilisera un procédé appelé la décarbonatation catalytique. Basé sur un traitement de l'eau en trois étapes, l'objectif est de purger la nappe d'une grande partie du nickel et du calcaire, à l'origine de la dureté de l'eau.

Une usine verte certifiée ISO 9001 et ISO 14001

Dans un souci de préservation de l'environnement, les billes de carbonate de calcium produites par la décarbonatation seront réutilisées comme matériau de base dans les travaux publics. Les boues générées par le traitement de « l'eau sale » seront récupérées et recyclées pour l'agriculture. Dans une logique de développement durable, la nouvelle unité de traitement, certifiée ISO 9001 et ISO 14001 et caractérisée par son architecture audacieuse, s'intégrera parfaitement dans le paysage.

Un nouveau dispositif pour protéger l'eau potable de la métropole Lilloise

Lille Métropole Communauté Urbaine représentée par son Vice-Président chargé de la politique de l'eau, Alain Cacheux et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représentée par Vincent Valin, Directeur Lutte contre la Pollution ont présidé le 16 février à Gondecourt une réunion publique pour présenter le dispositif de reconquête de la qualité de l'eau baptisée « ORQUE » sur les champs captants du sud de la métropole. Ce vaste programme permet à l'agence de l'eau d'impulser un programme associant tous les acteurs d'un territoire pour réduire l'ensemble des pollutions autour des captages en eau potable.

Les 30 dernières années ont permis de traiter les pollutions les plus importantes avec les industries lourdes, agglomérations, élevages importants... Aujourd'hui le défi à relever est de réduire toutes les petites sources de pollution.

Cela ne peut se faire qu'avec l'implication de tous les acteurs et habitants qui vivent et travaillent sur le territoire concerné. En effet, chaque service technique des collectivités, chaque jardinier amateur, chaque artisan, chaque agriculteur... peut être à l'origine d'un rejet apparemment anodin. La somme de ces petits rejets dégrade les rivières et les ressources en eau.

La gîte de Santes



Une démarche innovante et ambitieuse

Plus de 700 communes du bassin artois-picardie sont concernées et peuvent s'engager dans cette démarche innovante. C'est le cas de Lille Métropole

Communauté Urbaine, qui, s'est engagée avec l'agence de l'eau dans la préservation des ressources en eau de la métropole. La première étude de ce dispositif, le Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) a permis d'identifier et de localiser les différentes sources de pollution présentes sur les champs captants au sud de Lille.

Un état actuel de l'ensemble des milieux aquatiques du territoire et des différentes natures de pollutions qui l'affectent sera établi. L'ensemble de la démarche permettra de sensibiliser les différents acteurs (collectivités, artisans, industriels, particuliers, agriculteurs) et de proposer des actions adaptées au contexte des champs captants.

Les 32 communes du dispositif

- . **16 communes de LMCU** : Don, Emmerin, Fâches-Thumesnil, Fretin, Haubourdin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Loos, Noyelles-lez-Seclin, Sainghin-en-Weppes, Santes, Seclin, Templemars, Vendeville, Watignies et Wavrin.
- . **12 communes dans le département du nord** : Allennes-les-Marais, Annoeullin, Avelin, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Ennevelin, Gondecourt, Herrin, Phalempin, Provin
- . **4 communes dans le Pas-de-Calais** : Carvin, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin

Renseignements : Sylvain Victor • Chef du service Agriculture et Ecologie Rurale
s.victor@eau-artois-picardie.fr • LMCU : Mélanie Bonne Tél. 03 20 21 30 94

Agriculture et développement durable dans le bassin Artois-Picardie

Vendredi 20 février, au cœur des installations du Gaec Rose-Gruyelle à Houplin-Ancoisne, l'agence de l'eau, représentée par le Président de son conseil d'administration, Jean-Michel Bérard, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais et les présidents des cinq chambres d'agriculture du bassin artois-picardie ont signé une convention cadre et une convention pour la mise en place d'un observatoire des pratiques agricoles. Ce programme d'actions ambitieux permettra de concilier développement économique et développement durable.

L'activité agricole a par définition, comme l'activité industrielle, des impacts sur l'état de la ressource en eau. Aussi, les agriculteurs du bassin artois-picardie s'impliquent dans la protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable, l'amélioration de son équilibre avec les usages, la préservation des zones humides et la prévention des inondations. L'agence de l'eau est leur partenaire dans la recherche, la diffusion et la mise en œuvre de solutions comme :

- la gestion de la fertilisation des sols et la réduction de la pollution par les nitrates,
- la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- la modification des pratiques culturales, sur un territoire que des sols très limoneux rendent particulièrement sensibles à l'érosion : plantation de haies, maintien ou restauration de bandes enherbées le long des berges, occupation des sols en hiver et labour dans le sens



perpendiculaire à leur pente.

Cette convention cadre officialise l'atteinte des objectifs cités et cible sept grandes actions.

Les sept grandes actions

1 : Mettre en œuvre des actions d'animation « eau et agriculture » notamment dans les aires d'alimentation en eau potable retenues comme prioritaires par l'agence.

2 : Mettre en œuvre un programme de recherches et d'expérimentations.

3 : Développer un réseau de fermes de démonstration en conduite intégrée.

4 : Améliorer la connaissance des sols du bassin Artois-Picardie.

5 : Développer des actions pour optimiser la consommation d'eau des irrigants suivant les orientations du plan de gestion de la rareté de l'eau.

6 : Communiquer vers l'ensemble des agriculteurs et des prescripteurs du bassin sur les itinéraires qui prennent en compte les ressources en eau.

7 : Améliorer la connaissance des pratiques agricoles en lien avec l'environnement.



La forte concentration des forages d'irrigation dans le département de la Somme et notamment dans la région du Santerre, peut, en cas de bas niveau des nappes, générer des tensions localement.

L'action n°6 vise à diffuser les connaissances acquises.

L'action n°7 répond à deux besoins : mieux connaître l'état des pratiques des agriculteurs qui augmentent ou diminuent les risques de pollution et mesurer les évolutions dans le temps, de façon à optimiser les interventions de l'Etat et de l'agence mais aussi à montrer les progrès réalisés. Cette action se concrétise par la mise en place de « l'observatoire des pratiques agricoles » faisant l'objet de la seconde convention.

La convention pour la mise en place d'un «observatoire des pratiques agricoles»

Pour comprendre l'évolution de la qualité des eaux au fil du temps, il est nécessaire d'analyser en parallèle l'évolution des pressions exercées sur l'environnement. La sensibilisation des agriculteurs sur les impacts environnementaux de leur activité et les actions visant à maîtriser les risques de pollutions d'origine agricole sont mises en oeuvre depuis plus de 15 ans dans le bassin, mais il est difficile de mesurer concrètement les améliorations réalisées, les changements des pratiques culturales ou les efforts accomplis par les agriculteurs. C'est l'une des raisons pour laquelle la mise en place d'un «observatoire des pratiques agricoles» à l'échelle du bassin Artois-Picardie a été approuvée, tant par les services de l'Etat que par les représentants de la profession agricole.

Les trois premières actions s'attachent au développement de la protection intégrée, ensemble de pratiques culturales visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires et à améliorer la fertilisation azotée des sols. Elles s'inspirent des pratiques réalisées par les agriculteurs biologiques (la demande du label « AB », Agriculture Biologique, reste une démarche libre et volontaire).

L'action n°4 sur la connaissance des sols est essentielle pour mieux gérer les risques de pollutions car le sol constitue l'interface entre l'espace maîtrisé par les agriculteurs et le sous-sol où se trouvent les ressources souterraines en eau. Le sol est à la fois le support des plantes, leur mère nourricière et un filtre épurateur si l'on peut utiliser cette image réductrice car c'est avant tout un milieu qui fourmille de vie avec de nombreux auxiliaires (vers de terre, champignons...) qui participent à la croissance des plantes.

L'irrigation, objet de l'action n°5, n'est pas, dans le bassin, un enjeu aussi important que dans le Sud de la France et d'autres régions. L'irrigation ne consomme que 3 à 6 % des volumes prélevés chaque année dans le milieu naturel.



Guide pour la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme

Ouvrage collectif, Ed. Graie, 80 pages, V1 - janvier 2009

Le groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales, animé par le Graie, propose un guide pour la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme.

Ce guide s'adresse aux décideurs et aux personnes en charge de l'établissement du cahier des charges des études à mener. Il peut servir de support à la sensibilisation des services en charge de l'aménagement et de l'urbanisme.

Téléchargeable : www.graie.org ou directement : www.graie.org/graille/grailedoc/doc_telech/guideepurba.pdf

A la découverte du Patrimoine naturel de la basse vallée de l'Authie

Réalisé par le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais avec le soutien de l'agence de l'eau, ce livret vous invite à partir en balade dans la basse vallée de l'Authie. Des photographies, illustrations et textes explicatifs permettront aussi bien aux apprentis naturalistes qu'aux initiés d'en apprendre davantage sur le patrimoine naturel, encore préservé, de cette vallée. Ce guide réunit des espèces animales et végétales choisies parmi les plus symboliques des milieux humides.

Prix : 5 Euros



Le raccordement au réseau public d'assainissement

Pour préserver durablement les ressources en eau, les milieux aquatiques et les plages, toutes les eaux usées de chaque habitation doivent être correctement collectées et traitées avant leur rejet au milieu naturel. Cette plaquette informe le particulier sur les aides accordées par l'agence et les démarches administratives pour effectuer le raccordement de son habitation au réseau public d'assainissement.

Un présentoir « Contre-Courant » à votre disposition

Le service Communication met à disposition des structures recevant du public un présentoir « Contre-Courant » contenant une vingtaine de numéros. Il suffit d'en faire la demande par mail à : a.debarge@eau-artois-picardie.fr ou par téléphone : 03 27 99 90 28





Solidarité pour l'eau

Organisé tous les trois ans, par le Conseil Mondial de l'Eau, le 5^{ème} Forum mondial de l'eau s'est déroulé à Istanbul du 16 au 22 mars sur le thème « Comblent les écarts en matière d'eau ». Plus de 15 000 personnes provenant des quatre coins du monde s'y étaient donnés rendez-vous pour débattre des solutions aux problèmes de l'eau du 21^{ème} siècle et formuler des propositions concrètes en vue de garantir la sécurité de l'eau dans les différentes régions de la planète.

100 sessions thématiques et un pavillon « Espace France »



Au programme cette année : une centaine de sessions thématiques fondées sur des débats et l'interactivité : entres gouvernements, les autorités locales, les acteurs de la société civile et les organisations de terrain.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a apporté sa contribution en participant aux sessions et en organisant des événements parallèles sur le pavillon « Espace France », dédié à l'ensemble des partenaires français agissant dans le domaine de l'eau. Les thèmes abordés étaient variés : l'impact des changements climatiques sur la ressource en eau, l'évaluation et le suivi des opérations de coopération ou la gestion intégrée des ressources en eau.

La formation « Eco What ? » au programme

Parallèlement, l'agence a animé deux sessions de formation Eco What ? Outil de formation ludique, Eco What ? permet de sensibiliser les acteurs œuvrant dans le domaine de l'eau, à la gestion intégrée des ressources en eau, développée sous la forme d'un jeu de rôle. Les participants répartis en équipes, doivent construire le plan de gestion et le programme de mesures d'un bassin virtuel.

Le parlement des jeunes pour l'eau présent à Istanbul

Stella Sirven, présidente du Parlement des Jeunes pour l'eau, accompagnée par sa Vice-Présidente Anaïs Pita faisaient partie de la délégation Artois-Picardie pour participer au 3^{ème} Forum Mondial de l'eau pour les enfants. Devenu traditionnel depuis le 3^{ème} Forum mondial de l'eau de Tokyo, ce rendez vous permet d'intégrer les décideurs de demain au premier plan des débats sur les questions mondiales en termes d'eau et d'assainissement.

Enfin, ce fut l'occasion pour l'agence de l'eau de valoriser son action à « l'international » (jumelage, soutien de projets solidaires...) mais également son expérience en matière de gestion des ressources en eau (y compris transfrontalière avec le bassin versant de l'Escaut) et de concertation (comité de bassin, SAGE). Ce fut aussi une formidable opportunité de rencontrer de nouveaux partenaires, d'échanger avec d'autres acteurs de l'eau sur ses expériences respectives, et de renforcer l'efficacité de ses actions.

Retrouvez plus d'informations sur :
<http://www.worldforum5.org> ou sur le site de l'agence : www.eau-artois-picardie.fr rubrique « L'action internationale »

